



## BILAN DES ACTIVITÉS MAJEURES DU MINISTÈRE EN 2013

### I. Rappel de principale mission dévolue au Ministère

L'objectif général assigné au Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité est de garantir la sécurité intérieure, administrer le territoire et assurer la tutelle des collectivités territoriales.

### II. Etat des principales réalisations de 2013

#### *(i) Le renforcement de la sécurité au niveau nationale par l'amélioration de l'offre de services de la police nationale et la moralisation de la fonction policière*

Le renforcement des services de la police nationale démarrée depuis la fin de crise postélectorale d'avril 2011 se poursuit à travers la construction, la réhabilitation et l'équipement des services de police ainsi que le réarmement morale des fonctionnaires de Police dans un esprit de « renaissance » de notre Police Nationale. Ainsi, plus de 50 commissariats de police sur les 116 ont été entièrement mis aux normes de fonctionnalité. Le code de Déontologie et la Charte d'Accueil de la Police Nationale ont été largement diffusés auprès des fonctionnaires de police. De plus, pour mener la lutte contre le racket, vingt mille (20.000) insignes de poche portant le numéro matricule de l'agent de Police, ont été confectionnés en vue de faciliter l'identification des agents sur le terrain.

Enfin, la création et le fonctionnement de structures professionnelles mixtes de sécurité (CCDO, FRAP) ont permis de réduire le sentiment d'insécurité dans la grande métropole qu'est Abidjan (donner des chiffres). La réalisation de la vidéo-protection de la ville d'Abidjan qui est en voie d'attribution du marché à l'un des trois (03) soumissionnaires [ZTE (Chine), HUAWEI (Chine) associé à THALES (France) et la Société Générale d'Afrique (Côte d'Ivoire)], viendra renforcer le dispositif actuellement mis en place.

L'indice de sécurité qui était de X en 2012 est actuellement de Y.

#### *(ii) La mise en œuvre de l'Identification des populations*

- l'adoption de la communication en Conseil des Ministres ;
- la réalisation de l'audit de l'état de fonctionnalité des systèmes d'identification Morpho.

L'audit a révélé que les systèmes d'identification sont globalement en bon état mais un certain nombre de composants doivent être remplacés. L'ONI est dans l'attente d'un devis qui sera proposé par Morpho.

#### *(iii) Modernisation et déploiement sur le Territoire de la Protection Civile*

**Activité 18.5.1. Organiser des campagnes d'information, d'éducation et de communication au profit des parties prenantes à la mise en œuvre du plan ORSEC.**

La participation à une émission télévisée de sensibilisation de la population face aux dangers inhérents aux pluies diluviennes.

**Activité 18.5.7. Installer des comités départementaux de coordination des opérations de secours**

L'installation de deux comités départementaux de coordination des opérations de secours, dont celui d'AGBOVILLE et celui de DALOA.

*(iv) L'Amélioration du cadre institutionnel de la décentralisation*

**Activité 18.3.1 : Réviser la loi portant transfert et répartition des compétences de l'État aux collectivités territoriales**

Cette activité a été réalisée à 80 % avec la mise en place d'une commission interministérielle de relecture de la loi ainsi que 100 % des projets de textes (18) mis à la disposition des membres de la Commission.

**Activité 18.3.2 : Établir le bilan de la décentralisation et définir les perspectives**

Le bilan a été fait à 100%. Le document du bilan est disponible.

*(v) Réduction de la prolifération, et de la circulation illicite des armes légères et de petit calibre*

**Activité 1.3.1. Développer une stratégie/politique d'incitation au dépôt d'armes et munitions**

La stratégie d'incitation au dépôt d'armes et munitions est conçue et mise en œuvre. Les déposants d'armes bénéficient de kits professionnels, de formations professionnelles et de microprojets. Les communautés qui participent activement à réduction de la circulation illicite des ALPC bénéficient du programme de réhabilitation des infrastructures communautaires. Ainsi, 250 déposants d'armes sont bénéficiaires de projets d'accompagnement et d'incitation au dépôt d'armes à Guiglo, Duekoué, Abobo.

**Activité 1.3.2 : Organiser une campagne nationale de sensibilisation des populations au dépôt volontaire des armes et munitions**

La campagne nationale de sensibilisation des populations au dépôt volontaire des armes et munitions est lancée avec la production et la diffusion de plusieurs supports institutionnels. Il est produit et diffusé 8000 Tee shirts, 8000 dépliants, 10000 autocollants, 5000 affiches 60x40 ; 50 affiches 12m2 ; 1 émission télé ; 1 PAD télé ; 4 PAD diffusés sur 25 radio de proximité. Les PAD sont diffusés sur les antennes de de la RTI1 et RTI2.

Par ailleurs, des contrats de sensibilisation sont signés avec des ONG pour la sensibilisation au dépôt volontaire des armes et munitions dans le district d'Abidjan.

Le Numéro vert de la ComNat (80 00 04 04) a enregistré 1582 appels avec 52 offres de dépôt volontaire ayant contribué à la collecte des armes (47 armes collectées à partir du numéro vert).

**Activité 1.3.3 : Collecter, trier et détruire les armes**

Les activités de collecte se poursuivent, à ce jour .... Armes ont été collectées par le gouvernement de Côte d'Ivoire.

Une opération de destruction publique de 4000 armes obsolètes à la place Figayo de Yopougon a été réalisée avec l'appui des agences des nations unies (UNPOL, UNMAS, ONUCI, DDR, PNUD). Cette opération de destruction d'armes vise leur élimination, évitant ainsi leur entrée dans le marché illicite, leur flux dans les régions de conflits potentiels, ainsi que le rééquipement éventuel de circuits illégaux.

**Activité 1.3.4 : Développer un programme de sécurité communautaire**

Le programme de sécuritaire communautaire est mis en œuvre. Un manuel de sécurité communautaire a été élaboré ;

Une procédure d'évaluation et de sélection des ONG et autres structures pour la sensibilisation et la réalisation de projets de sensibilisation et d'accompagnement des déposants d'armes et munitions a été mise en place ;

Une Grille d'évaluation et d'analyse des capacités des ONG et Cabinets est disponible ;

Une grille d'analyse et de sélection des offres des ONG et cabinets est disponible. 13 comités villageois de paix et de sécurité communautaire ont été installés dans la sous-préfecture de Saïoua dans 13 villages afin de mener des actions de sensibilisation sur la sécurité et les dangers liés à la détention des armes.

**Activité 1.3.5 : Renforcer le fonctionnement de l'observatoire sur la violence armée.**

Soixante (60) nouveaux observateurs ont été formés et installés. Le nombre total d'observateur est passés donc à 87.

**Activité 1.3.6 : Réaliser une étude sur la fabrication artisanale d'armes**

L'étude sur la production artisanale n'a pas encore été réalisée. Toutefois, le cahier de charge est élaboré et l'étude sera bientôt lancée.

*(vi) Restauration de l'autorité de l'État*

**Activité 18.7.2. Équiper les autorités préfectorales**

xx véhicules de commandement offerts à la faveur des visites du Chef de l'État à l'intérieur du pays.

**Activité 18.7.3. Définir le statut du village**

Un projet de loi a été élaboré pour reformer la chefferie traditionnelle. Ce projet de texte est disponible.

**Activité 18.7.4. Déterminer les missions, l'organisation et moyens des Districts**

Un projet de décret est élaboré et soumis à la signature du Chef de l'État. Le texte est disponible.

*(vii) Réorganisation de la confrérie dozo*

**Activité 2.6.1 : Identifier les membres de la confrérie dozo**

Un projet de budget et une matrice d'action ont été élaborés pour encadrer l'opération de recensement des membres de la confrérie des dozo. Ces documents sont disponibles.

*(viii) Gestion des conflits intercommunautaires*

**Activités 2.5.1 : Organiser des séminaires sur la gestion des conflits et cohésion sociale**

Un séminaire a été organisé du 13 au 16 mai 2013, de concert avec l'ONUCI, à l'attention des Autorités Préfectorales des zones frontalières de la Côte d'Ivoire, dans le Département de Daloa. Les thèmes abordés ont portés d'une part sur « diplomatie administrative et coutumière aux frontières » et d'autre part sur « la gestion efficace et intégrée des menaces sécuritaires ».

*(ix) Renforcement des capacités des acteurs clés de la décentralisation*

#### **Activité 18.4.2 : Former les personnels d'encadrement des Collectivités Territoriales**

Vingt et un (21) Secrétaires Généraux de Mairie formés à l'exercice de passation des charges soit 5% de l'activité.

#### **(x) Renforcement de la sécurité physique et du système de gestion des stocks d'armes et de munitions**

#### **Activité 1.5.1: Renforcer la sécurité physique des sites de stockage des armes et munitions**

Onze (11) armureries de la police nationales et quatre (04) de la gendarmerie sont en cours de réhabilitation (taux d'achèvement 80%).

#### **Activité 1.5.2: Améliorer le système de gestion des stocks d'armes et de munitions**

Il est procédé à l'installation des serveurs de données des forces nationales. A la DGPN, un serveur de base de données a été paramétré et installé. A ce serveur sera interconnecté les onze (11) préfectures de police. Des caisses pour l'entreposage des armes et munitions sont déposées dans les préfectures de l'Ouest. 55 armuriers sont formés aux techniques d'entreposage et de gestion des stocks.

#### **Activité 1.5.3 : Marquer les armes conformément à la convention de la CEDEAO**

Les opérations de marquage ont démarré en février 2013 et se poursuivent. Au 30 juin 2013, les résultats sont de :

- 1645 armes de la police marquées ;
- 2573 Armes des FRCI marquées ;
- Armes de la gendarmerie marquées.

#### **(xi) Renforcement du cadre législatif et réglementaire sur les ALPC**

#### **Activité 1.6.1 : Renforcer le cadre législatif et réglementaire sur les ALPC**

Un projet de texte réglementant les armes, a été soumis et analysé au sein d'un groupe de travail mis en place par le MEMIS.

La Côte d'Ivoire a participé activement aux négociations sur l'adoption du traité sur le Commerce des Armes qui a été adopté le 02 avril 2013. Depuis le 03 juin, Il est entré dans sa phase de signature et de ratification. La Côte d'Ivoire l'a signé ce 03 juin 2013). Il reste sa ratification.

## **II.2- Activités spécifiques relevant du Programme Présidentiel et des programmes financés par les Partenaires impliquant notre Structure**

### **II.2.1- Activités spécifiques relevant du Programme Présidentiel**

Dans le cadre du Programme Présidentiel d'Urgence, les Autorités Préfectorales de la Région du Tonkpi ont bénéficié d'équipement de bureaux et de résidences, de vingt deux (22) véhicules de commandement offerts à la faveur de la visite du Chef de l'État qui s'est déroulée du 01 au 04 mai 2013.

## **III- Difficultés et contraintes**

Celles-ci se résument essentiellement à la non disponibilité des ressources financières et matérielles pour la réalisation des diligences.

Au niveau financier, les financements pour l'organisation des séminaires ont été essentiellement effectués par l'ONUCI qui est le partenaire financier. Le financement par l'Union Européenne du programme MECCI a été arrêté. Par ailleurs, les ressources propres de la DGAT ne lui permettent pas d'organiser des séminaires de réflexion sur certaines diligences importantes inscrites au PTG. Il s'agit notamment de la rédaction d'un code de déontologie pour les membres du Corps Préfectoral, de l'élaboration de décrets d'application des dispositions non encore en vigueur du statut du corps préfectoral, de l'élaboration de plans de formation à la cohésion sociale à l'attention des chefs traditionnels.

Du point de vue matériel, la Direction Générale de l'Administration du Territoire à l'instar des Autorités Préfectorales sont confrontées à d'importants déficits de véhicules de commandement et de moyens de communication qui entravent le suivi et l'évaluation des engagements du PPU.

En ce qui concerne la Commission Nationale de Lutte contre la Prolifération des Armes Légères de Petit Calibre, les opérations de collecte d'armes et de munitions sont ralenties par la crainte de poursuites judiciaires d'une part et des méfiances intercommunautaires. Une loi d'amnistie pourrait être un facteur favorisant.

Le manque de trésorerie au titre de la subvention de l'Etat constitue un frein majeur à la conduite des activités programmées.